



Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

CHÈQUE SYNDICAL À vos marques, prêts... jetez !!!

Ça y est, nous y sommes ! En primeur, et juste avant l'arrivée du **Beaujolais Nouveau**, s'ouvre la frénétique période de « levée » du chèque syndical.

Les « arpenteurs collecteurs » des centrales syndicales autorisées à transformer en espèces... sonnantes et trébuchantes le précieux sésame libellé en € vont, pour une période de plusieurs semaines (à laquelle s'ajoutera bien entendu la fameuse semaine « Bonus » supplémentaire), s'afférer avec un dynamisme inhabituel, mais propre à ce rendez-vous automnal, pour quêter le simili chèque. (**dernière minute page 3**)

Ainsi s'accomplira le prodige du financement des syndicats par l'employeur alchimiste, ce que prohibe pourtant la convention 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

On peut bien se demander quel(s) intérêt(s) la Direction a d'octroyer 1 000 000 € aux organisations syndicales.

Alors que par essence, Syndicats de salariés et Direction ont des intérêts distincts et opposés.

De manière schématique, et sans être pour autant caricatural, le patronat a pour objet de réaliser un maximum de profits (notamment en réduisant le « coût » du travail), alors que les syndicats ont à l'inverse (normalement), pour mission d'obtenir les meilleurs droits et conditions pour les salariés qu'ils représentent.

Par le bon de Financement Syndical, la Direction d'AXA, offre confort et sécurité financière aux syndicats qui le collectent, tout en faisant sauter le verrou de l'indépendance financière, pourtant garante de la préservation des droits des salariés. Ainsi s'opère la fusion organique du capital et du travail, pour le plus grand bonheur... du patronat.

Ce n'est un secret pour personne, AXA n'a pas pour religion la Philanthropie.

L'attribution honteuse des 100 € au titre de la prime de partage des profits est là pour nous le rappeler.

On peut donc s'interroger légitimement sur les motivations d'une telle pratique.

Il est pour le moins surprenant, voire troublant, de constater que pendant que la Direction opère des coupes franches dans tous les secteurs depuis plusieurs années (Ambition 2012, Ambition AXA), elle préserve avec un soin affirmé et... réaffirmé la dotation réservée au chèque syndical.

Une question se pose et s'impose : Pourquoi ?

La Direction bénéficierait t-elle d'un retour sur investissement ?

L'accord officieux d'un rapport prétendument « gagnant/gagnant », que d'autres appellent « pacte social », n'aurait-il pas pour formule de réciprocité... **financement d'un côté et complaisance de l'autre.**

Comment expliquer autrement, que les vagues, d'externalisations et de délocalisations se réalisent dans un silence quasi-religieux. **Une sorte d'Omerta syndicale de la part des syndicats majoritaires !**

Les quelques convulsions épidermiques et autres fausses colères théâtralisées constatées à l'occasion, dans les instances (CE ou CCE), ne font office, en l'état, que de grossiers écrans de fumées destinés à couvrir cette mascarade qui, et c'est une chance, se dissimule de moins en moins sous la cape de la complicité...

En effet, plus le temps passe, et plus les salariés s'aperçoivent et mesurent que la plupart des accords signés, et tout particulièrement ceux concernant l'intéressement, la participation, la Transition Activité Retraite, et surtout les salaires, leur portent des préjudices importants.

Ainsi, les accords triennaux permettent à la Direction d'économiser sur les salaires (1,5 million € en 2011 sur AXA France), l'accord couplé Intéressement/Participation est très en deçà de ce que permettent les dispositions légales, avec des montants qui baissent régulièrement alors que les profits eux augmentent... Quant à l'accord GPEC, il permet à la Direction de mettre en œuvre sereinement son concept « d'employabilité », qui menace le contenu des métiers, l'évolution de l'emploi et l'avenir des sites...

Il est désormais évident que cette **opération « banalisée »** du financement des syndicats par la Direction participe de manière directe à la baisse du coût du travail, à la détérioration des conditions de travail, aux délocalisations et à la perte importante de pouvoir d'achat.

Plus généralement, chacun sait pertinemment que le financement patronal n'est jamais sans arrière-pensées, et qu'il remet en cause dangereusement lorsqu'il est opérant, l'indépendance syndicale, c'est à dire une défense de nos intérêts sincère et efficace.

Pendant ce temps, la Direction se délecte de la combine. Le népotisme produit ses effets, et dividendes et rémunérations stratosphériques tombent comme à Gravelotte... pour la caste élue.

Parce que **l'indépendance syndicale passe nécessairement par l'indépendance financière**, Force Ouvrière vous invite à ne surtout pas remettre le chèque syndical aux collecteurs qui en demanderont le contre remboursement à l'employeur.

C'est pour préserver son indépendance, et par conséquent nos droits, que Force Ouvrière refuse de s'inscrire dans ce schéma aux arômes corporatistes.

Libre à vous, de le jeter, ou mieux de le remettre à votre délégué Force Ouvrière (tableau ci-dessous), qui, quoiqu'il arrive, ne le remettra pas au paiement, mais saura, soyez en persuadé, l'utiliser à bon escient en réservant une surprise de taille à l'employeur pas comme les autres...

Dernière minute... voir EN PAGE 3

Michel GIOVANNELLI	SUD EST	Résidence. Valvert Bat B 12 rue de la Fourane 13090 AIX EN PROVENCE
Hervé Noël STAAL	SUD OUEST	29 Le Bourg BP 20 33820 ST PALAIS DE BLAYE
Philippe LE TIEC	OUEST	7 rue de Brocéliande 35000 RENNES
Roland HERRMANN	NORD EST	8 rue Nationale 67800 BISCHHEIM
Patrick MARTIN	SUD EST	12 allée Françoise Dolto 69140 RILLIEUX LA PAPE
Hasan ALTINDAG	I.D.F.	13 rue du Four du Gué 95590 PRESLES

Parce que le syndicalisme n'est rien d'autre que la défense des salariés par des salariés, soutenez et rejoignez les militants FO :

Rejoignez la Force de l'Indépendance, Rejoignez Force Ouvrière, le syndicat 100 % libre et indépendant !!

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2011

E.I. : 157 € E.B. : 129 € Retraités : 95 €

NOM Prénom.....

Adresse

Compagnie : Réseau : Statut :

☎ Email (personnel)

Fait à le.....

Reçu Fiscal OUI NON (signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ

Dernière Minute !

Chèque Syndical :

La nouvelle Stim commerciale de la... CGC

On pense souvent, à tort d'ailleurs, avoir tout vu en terme de démagogie. La CGC, syndicat catégoriel, vient une nouvelle fois de démontrer sa forte capacité à innover, en franchissant un palier en la matière.

Depuis plusieurs jours, c'est l'effervescence totale pour récupérer le chèque auprès des commerciaux.

Cependant, cette hyper... activité, dans la droite ligne des pratiques managériales, elles mêmes issues des us et coutumes de l'entreprise, vient, avec la CGC ; de prendre une forme des plus inattendue, avec le lancement d'une grande offensive pour optimiser leur collecte dans certaines inspections.

Ainsi voici ci-dessous, le type de correspondances qu'émettent des IMC à leurs collaborateurs (fautes comprises).

« 3 Novembre 2011 11 : 42 PM Subject : Chèques Syndicaux »

Bonjour à tous,

Vous venez de recevoir les chèques syndicaux, soit vous savez à qui les remettre afin de permettre de soutenir et de financer votre organisation syndicale ou bien vous ne savez pas et je vous propose de le déposer ou de l'envoyer à une organisation syndicale qui se rapproche le plus à vos idées ou bien troisième solution, venez me voir afin de vous expliquer l'importance d'utiliser ce chèque syndicale et ainsi vous expliquer la façon de le faire !

Très cordialement.»

Ainsi, ce manager reconverti, pour l'occasion, en docteur es chèque syndical, propose à ses collaborateurs de traiter avec eux, de la question du financement syndical.

La démarche nous paraît, sans autres commentaires de fond, dépasser allègrement le cadre des missions confiées aux inspecteurs.

Par ailleurs, proposer un entretien afin de connaître les affinités syndicales des collaborateurs relève de procédés, tout simplement prohibés... Mais mieux, nous apprenons que ces mêmes inspecteurs/facteurs font office de bureau de centralisation et de routage des chèques syndicaux ? **En tous cas c'est complètement inadmissible !!**

Mais, au rythme où vont les choses, pourquoi ne pas imaginer qu'à l'occasion des prochaines présidentielles et surtout des prochaines élections professionnelles, qui auront lieu en mai prochain, voir les IMC distiller à nouveau leurs précieuses préconisations au moment de déposer le bulletin de vote dans l'urne ?

Mais que dire du reste !

En effet, selon des informations convergentes, le Syndicat des cadres aurait lancé une Stim d'un nouveau genre.

À priori, tout collaborateur (les inspecteurs en particulier) qui collecterait 5 chèques syndicaux (**au moins en Région Nord Est**), serait convié à un repas, et mieux, il bénéficierait, dans certains cas, de « chèques cadeaux ».

Si tel est le cas, la méthode est des plus scandaleuse ! Assurément, les représentants de la CGC usent et abusent du lien de subordination dont ils disposent avec leurs collaborateurs. Chacun comprendra qu'il est difficile de dire non à son Boss, surtout lorsqu'on arrive et lorsqu'on est en situation difficile !

En outre, des questions se posent, et une en particulier : Avec quel argent ces « opérations » sont-elles financées ?

Au delà de ces pratiques des plus douteuses, nous sommes fondés, à nous interroger sur les méthodes qui risquent de voir le jour, lors de la prochaine échéance professionnelle...

Avec, une nouvelle stim, ou pire encore !